

## Collège des Ecoles Doctorales normandes

### Réunion plénière du 20 janvier 2023

Lieu	Horaire
<u>Rouen : Salle du conseil du bâtiment Blondel – Mont Saint Aignan</u> <u>Le Havre : Salle Madeleine de Scudéry, PRSH, Bâtiment AI.</u> <u>Caen : Henri Bernard – 3ème étage Bâtiment Présidence - Campus 1</u> <u>INSA : Salle DU-A-R2-13 bâtiment Dumont d'Urville 2ème étage Aile A</u>	9h-12h

#### Ordre du jour :

- **Informations :**

- Réorganisation des maisons du doctorat
- Cancéropôle
- Montant de la rémunération du doctorant contractuel
- Césure
- Campagne MESRI 2023 CD Handicap
- Mobilité internationale Erasmus +
- Doctoriales
- Enquête RNCD
- Science XX Elles
- Point Budget
- Informations diverses

- **Points d'étape et points d'échanges :**

- Indicateurs de l'évaluation 3<sup>ème</sup> cycle de l'hcéres (François Dauphin)
- Procédures 2023 pour la gestion des demandes de contrats doctoraux Région Normandie (François Dauphin)
- Echanges entre les ED normandes et les établissements sur la campagne 2023 des contrats doctoraux Etablissement (François Dauphin)

**Présents :**

Emmanuelle ANNOOT, Michael AUBERT, Hippolyte BERNARD, Esther CAMUS, François DAUPHIN, Manuella DELPEAUX, Isabelle DEZ, Gilles GASSO, Annie-Claude GAUMONT, Françoise GUYOT, Nicolas LANGLOIS, Elodie LEBLANC, Eugénie LEBLANC, Denis LEBRUN, Magalie LECOURTOIS, Marie LEGAY, Eric LEROY DU CARONNOY, Matthieu LEUILLIER, Jeanne LOUIS, Philippe MADELINE, Alexandra MENARD, Aurélie MÉNARD, Damasse MOURALIS, Philippe PAREIGE, Aurore PATEY, Céline PICARD, Laurence PUECHBERTY, Vincent RICHARD, Alain RINCÉ, Fanny SIMON-LEE, Bruno ZANUTTINI

## I - Informations :

La séance du Collège des Ecoles Doctorales (CED) est ouverte à 9h30.

Le compte rendu du dernier CED qui s'est déroulé le 17 novembre 2022 est validé. Pour rappel, en application de la décision du CED du 17 novembre 2022, chaque compte-rendu est validé automatiquement si aucune correction n'est demandée dans un délai d'une semaine après l'envoi du compte-rendu.

### Réorganisation des maisons du doctorat

**URN :**

François Dauphin (FD) souhaite la bienvenue à Emilie Despois, qui remplace Sandra Tamion en tant que responsable du Pôle des Etudes Doctorales de l'Université de Rouen Normandie (URN).

**UCN :**

Esther Camus précise les changements concernant la Maison du Doctorat de l'Université de Caen Normandie (UCN) :

- Anne Marie Lechevrel quittera ses fonctions au pôle doctoral au 1er avril 2023 pour un autre poste de gestionnaire d'Unité de recherche à la MRSN,
- Sandrine Maviel reprend la gestion de l'ED EGN à Caen
- Claire Marin reprendra l'ensemble de la gestion financière des ED et la gestion de l'ED NH à Caen avec un changement effectif le 1<sup>er</sup> avril 2023.

### Cancéropôle

FD donne la parole au Dr Anne Lenoir, chargée de mission « Accompagnement des chercheurs » du Cancéropôle Nord-Ouest (CNO) pour une présentation d'actions dont les doctorant-e-s de Normandie peuvent être bénéficiaires.

Le CNO est une initiative lancée et financée dans le cadre des Plans Cancers nationaux pour soutenir la recherche sur le cancer à l'échelle interrégionale. Il couvre les Hauts-de-France et la Normandie et compte plus de 500 chercheurs et cliniciens, répartis dans 72 équipes de recherche, 98 services cliniques et laboratoires hospitaliers répartis sur 7 cancéropôles en France. Le CNO a pour mission l'animation scientifique, l'émergence de projets innovants, l'accompagnement des chercheurs et la valorisation de la recherche, avec comme spécificité une forte politique d'accompagnement des jeunes chercheurs.

Dans ces actions, le CNO propose :

- Des bourses de déplacement pour les journées scientifiques annuelles du CNO
- Des rapprochements translationnels (jeunes chercheurs et jeunes cliniciens)
- Des soutiens à la mobilité
- Des séminaires de Sensibilisation à la Valorisation

Anne Lenoir précise également que leur organisation rencontre des difficultés pour trouver des jeunes doctorants afin de présenter leur formation. Laurence Puechberty (LP) attire l'attention sur le fait que certaines actions proposées par le CNO sont déjà mises en place par le biais de Normandie Université ou des établissements normands, notamment en ce qui concerne l'entrepreneuriat (avec PEPTITE Normandie), les séminaires de sensibilisation ainsi que les actions menées par les chargés de valorisation. Il est important d'éviter une redondance de moyens et d'actions.

Pour plus d'information, les écoles doctorales et les doctorant-e-s peuvent contacter le CNO (<https://canceropole-nordouest.org/>) et le Dr Anne Lenoir (anne.lenoir@canceropole-nordouest.org).

### Montant de la rémunération du doctorant contractuel

Matthieu Leuillier (ML) informe les membres du CED que l'arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel a été publié au journal officiel du 28 décembre 2022 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046820745>).

La rémunération mensuelle minimale des doctorants contractuels est fixée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à 2 044,12€ brut pour tous les doctorants, et non plus seulement lors du renouvellement des contrats (<https://www.senat.fr/questions/base/2022/qSEQ220700309.html>).

Pour les années suivantes, le montant de la rémunération augmentera selon les modalités suivantes :

- 1er janvier 2024 à 2 100 € brut
- 1er janvier 2025 à 2 200 € brut
- 1er janvier 2026 à 2 300 € brut

Manuella Délépault, responsable du pôle Recherche de Normandie Université, a pris contact avec la Région Normandie pour aborder la question de l'impact de cette réforme sur les doctorants encore gérés par Normandie Université. Elle a souhaité obtenir un retour rapide de la Région quant à la possibilité de revaloriser la convention afin de couvrir ces augmentations de coûts. Vincent Richard informe les participants que l'URN a d'ores et déjà pris en compte cette problématique et calculé le coût brut chargé engendré par cette réforme pour anticiper tout problème financier lié à celle-ci.

## Césure

Suite à la réunion du CED du 17 novembre 2022, ML annonce que les pôles doctoraux de l'UCN et l'URN, en appui sur les services juridiques de la DRV de l'URN, ont demandé la modification des demandes de césure afin de se conformer à la loi. Les césures ne peuvent donc être désormais demandées que pour une durée maximale d'un semestre (1<sup>er</sup> septembre-28 février ou 1<sup>er</sup> mars – 31 août) ou de deux semestres consécutifs (de la même année universitaire ou de deux années universitaires consécutives). De ce fait, les dossiers sont désormais instruits par la commission ad hoc au minimum un mois avant le début de chaque semestre. Les ED et pôles doctoraux se chargent de faire remonter les dossiers de demandes dans les délais adaptés à leur gestion par la commission. La prochaine commission aura lieu le vendredi 3 février de 9h00 à 10h30.

## Campagne MESR 2023 CD Handicap

ML rappelle que, comme pour les deux dernières éditions, la campagne 2023 attribuera au niveau national 30 contrats doctoraux (CD) et 180 mois de prolongation de financement de thèse pour les doctorants bénéficiaires d'un CD Établissement depuis 2020. Un webinaire d'information est organisé par la MESR à destination des ED/Collèges doctoraux le 1er février 2023 (inscription sur <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/contrats-doctoraux-handicap-campagne-nationale-2023-88393>). ML invite les personnes intéressées à y participer.

L'URN étant le seul établissement à dédier un CD établissement au titre du handicap pour la campagne 2023, seuls les étudiants souhaitant effectuer leur thèse ou qui sont actuellement en première année de thèse au sein de cet établissement sont concernés par le dispositif.

En accord avec M. Hilber, chargé de mission Handicap de l'URN, le calendrier suivant a été défini :

- 20 Janvier 2023 : Lancement de la campagne de collecte des dossiers,
- 10 mars : Clôture de la campagne de collecte,
- 16 et 17 mars : Entretien d'accompagnement avec Christelle Boulanger, Philippe Brun, Pascal Hilber, Matthieu Leuillier et Céline Martin,
- 13 et 14 avril : Audition scientifique avec classement des dossiers devant un jury composé des Vices-Président-e-s URN (invités de droit), Leslie Amiot, Diane Bedoin, Philippe Brun, François Dauphin, Julien Despois, Pascal Hilber et Matthieu Leuillier. Christelle Boulanger sera également présente pour préparer l'accompagnement et les besoins du/de la candidat-e classé-e premier-e.
- Avant le 12 mai : Dépôt des dossiers classés sur la plateforme du MESR.

Le dépôt se fera sur la plateforme codée et mise en place par le CED :

<https://ent.normandie-univ.fr/sondages/index.php?r=survey/index&sid=695843&lang=fr>

Pour rappel, les critères d'éligibilité et d'appréciation des candidatures sont :

- Candidats titulaires d'un Master (avant fin juin 2023) ;
- Qualité du parcours académique ;
- Candidats bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;

- Projet de doctorat validé, en concertation avec la direction de thèse, l'Unité de Recherche d'accueil et l'ED de rattachement.

Un courrier d'information du CED a été transmis début janvier 2023 à l'ensemble des responsables de Master, des directions d'unité de recherche et des directions de thèse de l'URN.

### Mobilité internationale Erasmus +

FD donne la parole à Aurore Patey (AP), en charge du programme Erasmus + pour Normandie Université. AP précise que le nouveau programme Erasmus+ vise à soutenir des actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2021-2027. Ce programme offre aux étudiants, aux stagiaires, au personnel et, d'une manière générale, aux jeunes de moins de 30 ans, avec ou sans diplôme, la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité.

Dans le cadre du programme Erasmus+, la ComUE Normandie Université lance un appel à candidatures pour une mobilité à destination des doctorant-e-s des établissements de l'ESR normand. Les séjours peuvent s'organiser sur une période courant de ce jour jusqu'en septembre 2023 inclus.

La durée des séjours hors temps de voyage doit être comprise soit entre 5 jours et 1 mois (mobilité courte) soit entre 2 mois et 12 mois (mobilité longue). Le programme permet de réaliser plusieurs mobilités dans la limite de 12 mois par cycle d'étude et concerne les doctorant-e-s ayant des besoins spécifiques. Il est possible d'organiser des mobilités hybrides, ainsi que pour le personnel des établissements.

Cette convention permet également des actions de sensibilisation (inclusion, développement durable, actions diverses liées au programme Erasmus) avec un budget dédié de 20 000 euros.

Pour information, sur un budget de 65 635 €, 53 000 € ont déjà été utilisés pour permettre à 25 doctorants de partir.

AP demande aux écoles doctorales et pôles doctoraux de relayer cette information auprès de tous leurs doctorantes et doctorants susceptibles de vouloir procéder à une mobilité. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 mars 2023 pour la seconde campagne. Pour plus d'informations et pour obtenir le dossier de demande, il est nécessaire de contacter Aurore Patey ([aurore.patey@normandie-univ.fr](mailto:aurore.patey@normandie-univ.fr)).

Magalie Lecourtois soulève une question concernant la durée maximale de 12 mois pour la mobilité Erasmus+ et souhaite savoir si cette durée s'applique uniquement au financement Erasmus+ ou si elle peut être combinée avec un autre type de financement. AP indique qu'il n'y avait pas d'impossibilité de combiner un autre financement avec le programme Erasmus+, car celui-ci est une aide, tout en rappelant qu'Erasmus+ participe à des financements limités à une durée maximale de 12 mois.

### Doctoriales

**Contexte :** Le séminaire « Les Doctoriales » est un séminaire consacré à l'entreprenariat, organisé tous les deux ans par les établissements de Normandie Université et par CY Cergy Paris Université.

ML rappelle les grandes lignes de l'édition 2023 :

- Une partie centrée sur les formations, dispensée en mode distanciel,
- Une partie de travail sur un projet d'entreprise, organisé en présentiel à Cergy (Site de « La Turbine »),
- Une participation financière des ED concernées à hauteur de 80 €,
- Une participation financière des doctorants à hauteur de 50 €,
- La participation d'entreprises partenaires (Air France, Danone, L'Oréal)

Les dates de l'évènement ont été fixées au 27 mars (pour la partie distanciel) et du 03 au 06 avril (pour la partie présentielle). A ce jour, à moins d'un mois de la date butoir de demande d'inscription, seule une doctorante caennaise de l'ED nBISE est inscrite.

### Enquête RNCD

En 2021, le réseau national de collèges doctoraux (RNCD) avait effectué une grande enquête de terrain sur le doctorat en France dont les résultats sont accessibles via ce lien (<https://www.rncdfrance.fr/accueil/enqu%C3%AAtes>). Suite à son succès, le RNCD renouvelle son enquête, actualisée et améliorée, auprès des doctorants et de leurs encadrants afin de dresser un état des lieux des conditions de déroulement des projets doctoraux et de la vision des différentes parties sur le doctorat.

Lien de l'enquête doctorant :

[https://cvip.sphinxonline.net/surveyservlet/s/PhDFrance-RNCD/RNCD\\_Survey\\_PhdsIQ3/Questionnaire\\_FR.htm](https://cvip.sphinxonline.net/surveyservlet/s/PhDFrance-RNCD/RNCD_Survey_PhdsIQ3/Questionnaire_FR.htm)

Lien de l'enquête encadrant :

[https://cvip.sphinxonline.net/surveyservlet/s/PhDFrance-RNCD/AnnualsurveyofSupervisors/Questionnaire\\_FR.htm](https://cvip.sphinxonline.net/surveyservlet/s/PhDFrance-RNCD/AnnualsurveyofSupervisors/Questionnaire_FR.htm)

Les résultats de cette enquête alimenteront, au niveau national, comme dans chacun des établissements participants (sous réserve de disposer de suffisamment de réponses) la réflexion sur les améliorations à apporter et sur les meilleures pratiques en matière de formation doctorale. Le diagnostic ainsi établi servira de base aux politiques de formation doctorale et contribuera aux actions de reconnaissance du doctorat en France.

Il est demandé aux ED de relayer cette enquête auprès de leurs doctorantes et doctorants et de leurs encadrants en insistant bien sur le fait que cette enquête à une réelle utilité et un impact non négligeable, à la fois local et national.

## Science XX Elles

FD informe les membres du CED de la tenue de l'exposition "La Science taille XX Elles", créée par le CNRS et l'association Femmes et Sciences, qui fait escale pour un mois (16 janvier au 10 février 2023) à Caen dans la cadre de son tour de France. Cette exposition célèbre le rôle des femmes dans la recherche scientifique et présente 48 portraits de femmes scientifiques, décrivant un large éventail de thématiques.

Cette exposition se partage entre les deux sites du Campus II :

- Rez-de-chaussée du Bâtiment Sciences 3 de l'Université Caen Normandie
- Hall de l'ENSICAEN

Pour plus d'information sur cette évènement, vous pouvez contacter Brigitte Vallée (directrice de recherche au CNRS, Laboratoire Sciences du Numérique - GREYC), référente Parité-Egalité à l'UFR des Sciences, et Françoise Maugé (directrice de recherche au CNRS, Laboratoire Catalyse et Spectroscopie (LCS).

LP précise que cette exposition a également eu lieu sur Rouen puis sur le site du Madrillet en novembre 2022. LP annonce par ailleurs et toujours en lien avec ce sujet, que 24 étudiantes ont reçu un prix destiné aux étudiantes engagées dans les filières scientifiques sur le site de Rouen, afin de les encourager et de les soutenir dans leur parcours personnel et professionnel. Ces 24 lauréates ont été récompensées le 6 décembre 2022 sur le campus du Madrillet à Saint-Étienne-du-Rouvray pour leur parcours exemplaire par Joël Alexandre, Président de l'URN, Mourad Boukhalfa, Directeur de l'INSA Rouen Normandie, Valérie Perruchot Garcia, Directrice des affaires publiques, de la communication et de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) chez Janssen, et Sandrine Morin, Déléguée régionale de l'association Femmes & Sciences (<https://www.univ-rouen.fr/actualites/24-etudiantes-engagees-dans-un-cursus-scientifique-recompensees/> ).

## Point Budget

Comme indiqué lors du dernier CED du 17 novembre 2022, le projet de convention de financement de la formation doctorale à partir de 2023 proposée par le CED et Normandie Université aux établissements sur une base pluri-annuelle révisable à mi-parcours du contrat 2022-2027 et à partir d'un montant fixe par doctorant inscrit l'année n-1, avait été présenté lors de la pré-reunion et réunion du CED du 29 septembre 2022.

Lors du Conseil des Membres de la ComUE Normandie Université du 16 janvier 2023, il a été demandé à Normandie Université de rédiger un projet de convention afin que les membres puissent statuer sur cette dernière. ML et FD indiquent qu'une prise de contact est prise entre la Directrice des Affaires Financières de NU et le service comptable de l'INSA, qu'une réunion interne est programmée le 24 janvier 2023 avec la Directrice Générale des Services de NU, la Directrice des Affaires Financières de NU, le Vice-Président en charge des moyens de NU et le CED pour rédiger une 1<sup>ère</sup> version de cette convention et qu'il a été demandé aux établissements une liste nominative des doctorants inscrits dans chaque établissement membre (avec discrimination de ceux qui en dépendent totalement ou non).

Il est remonté au CED que plusieurs établissements ont voté par anticipation l'attribution d'un budget à destination de la formation doctorale pour ne pas bloquer les finances des ED.

## Informations diverses

### • Actions de promotion du Doctorat aux étudiants de Master :

Dans la cadre des missions promotion du diplôme de doctorat aux étudiants de master en Normandie, LP (Directrice Générale des Services Adjointes URN) et le CED (FD et ML) ont proposé une réunion de présentation du Doctorat en Normandie aux étudiants de masters le 10 janvier 2023 (12h-14h) à l'INSPE Normandie Rouen, avec une retransmission en visioconférence pour les étudiants havrais. Cette initiative a pour objectif d'aider les étudiants de master à mieux comprendre les informations concernant le doctorat et à dissiper les éventuelles rumeurs ou ambiguïtés. Un peu moins d'une centaine d'étudiants ont participé activement à cette réunion.

Alain Rincé rappelle que les prochaines réunions « Master Doc' » organisées sur Caen par l'Association Normandie Doc auront lieu les 24 et 26 janvier 2023 avec une retransmission pour les étudiants rouennais en ce qui concerne les ED Normandie Humanités et HSRT.

### • Actions de présentation du dispositif de financement de doctorat CIFRE :

FD indique que dans le même esprit de promotion du doctorat, une présentation en visioconférence sur le dispositif CIFRE aura lieu le 24 janvier 2023 (13h-14h30) par LP, FD, ML, Nawal Bouin-El Boustani (Chargée de valorisation de la recherche, URN) et différents collègues et doctorantes et doctorants bénéficiant d'un financement CIFRE. L'objectif est de mieux faire connaître ce dispositif de financement de doctorat aux étudiants de master et aux directions de thèse.

## II - Points d'étape et points d'échanges :

En préambule, Bruno Zanuttini demande à prendre la parole et indique aux membres du CED de la démission collective de l'équipe de direction de l'ED MIIS à échéance du 31 mars 2023 sur la base i) d'un désaccord avec la politique doctorale en Normandie dans le cadre de la position des établissements sur le financement des contrats doctoraux établissement, ii) du repli des établissements sur eux-mêmes risquant de mener à une déconstruction de la politique normande des écoles doctorale et iii) de la faiblesse des moyens humains et budgétaires mis à disposition au bénéfice de la formation doctorale.

Denis Lebrun informe les membres du CED de sa démission à titre individuel de la direction de l'ED PSIME en raison du manque récurrent de ressources humaines dédiées à la gestion des ED notamment sur le site de Rouen et un budget des écoles doctorales faible et chaotique.

### Indicateurs de l'évaluation 3<sup>ème</sup> cycle de l'hcéres

Dans la continuité du point développé lors du CED du 29 septembre 2023 sur les nouvelles modalités d'évaluation-accréditation de la délivrance du doctorat confiées par le MESR à l'hcéres, FD rappelle que l'évaluation de la formation doctorale est intégrée à la notion d'évaluation « 3<sup>ème</sup> cycle » se traduisant par la fourniture d'un dossier d'auto-évaluation par ED et d'un dossier de politique doctorale au niveau de l'établissement (concernant la Normandie, ce dernier dossier sera instruit par les établissements co-accrédités). Cinq domaines doivent être abordés, chaque domaine faisant appel à un nombre pré-déterminé de références, chaque référence étant liée à un nombre pré-déterminé de critères. Pour chaque critère, les ED et les établissements co-accrédités sont invités à fournir autant de données qualitatives et quantitatives qu'ils jugent pertinentes, fruit de la démarche continue d'auto-évaluation sur ces éléments comprenant le positionnement et la dynamique.

Concernant le domaine 2 « Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants », les quatre références ont pour objet d'apprécier les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants mis en œuvre dans le périmètre de l'ED. Il s'agit plus précisément d'évaluer leur incidence sur les activités et les résultats de la formation doctorale et la façon dont l'ED en assure le suivi, au regard de ses objectifs : Référence 6 « La formation doctorale définit et met en œuvre les contenus et les méthodes de formation adaptés pour développer et valoriser les compétences des doctorants », Référence 7 « Les doctorants et les candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) bénéficient de conditions de recrutement et d'accueil communes et de qualité », Référence 8 « Les doctorants et les candidats à l'HDR bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement de qualité permettant le bon déroulement de leurs travaux de recherche » et Référence 9 « Les dispositifs de la formation doctorale sont adaptés aux doctorants internationaux ».

FD donne de nombreux exemples de la diversité des indicateurs nécessaires à suivre sur une base annuelle et dont la grande majorité est à développer (cf diapositives concernées en annexe). FD attire également l'attention des membres du CED sur la

nécessité de répondre aux attendus croisés de l'évaluation de la politique doctorale des établissements sur les éléments stratégiques et opérationnels mis à disposition des ED (et du CED) pour que celles-ci puissent répondre aux missions réglementaires qui leur sont confiées par l'arrêté « formation doctorale » du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 22 mai 2016 (pilotage de la politique d'admission et d'attribution des financements, organisation de la formation doctorale, mise en place d'une démarche qualité et d'une ouverture européenne et internationale, mise en œuvre d'une évaluation des cursus, ...).

### Procédures 2023 pour la gestion des demandes de contrats doctoraux Région Normandie (François Dauphin)

FD rappelle les éléments et dates clés du processus de gestion des demandes de CD Région – 2023 tel que définis lors de la réunion du 9 janvier 2023 avec le pôle Recherche de Normandie Université, les vice-présidences des trois universités et les ED :

1. Dépôt de chaque dossier, par les porteurs de projets, sur la plateforme de Normandie Université, du 19 janvier 2023 au 09 février 2023 (12h) (CD Région à 100% et 1ère vague de CD Région à 50%). Manuella Délépault précise que suite à un souci du prestataire, la plateforme ne sera pas ouverte avant le 23 janvier en milieu de journée.
2. Expertise externe (2 experts) des dossiers, pilotée par les cinq Pôles de Formation et de Recherche de Normandie Université Evaluation de l'éligibilité de la direction de thèse par les ED du 09 février 2023 au 14 mars 2023.
3. Synthèse des évaluations par les Pôles de Formation et de Recherche à destination des universités du 14 au 17 mars.
4. Sélection des dossiers par les universités, échanges avec la Région du 17 au 26 mars.
5. Dépôt des dossiers par les universités sur la plateforme régionale, semaine du 26 mars 2023.
6. A partir de début avril : démarrage des processus de sélection des candidats par les laboratoires et les ED
7. Vote en Commission Permanente de la Région prévu en mai 2023 – conventionnement
8. Organisation du recrutement des candidats au doctorat par les ED

### Echanges entre les ED normandes et les établissements sur la campagne 2023 des contrats doctoraux Etablissement (François Dauphin)

A la demande des ED, FD propose un échange entre celles-ci et les établissements concernant les modalités d'attribution des CD Etablissement. En introduction de ce point, FD rappelle les souhaits stratégiques prononcés par les vice-présidences des trois universités lors de la réunion du 9 janvier 2023 : i) l'affichage et le respect d'une stratégie scientifique de chaque établissement, ii) une gestion similaire aux CD financés par la Région Normandie et iii) une modalité permettant de limiter tant que faire se peut la fuite éventuelle des meilleurs étudiants des masters régionaux vers d'autres régions. Les étapes proposées de dépôt des dossiers, d'expertise, de sélection des dossiers par chaque établissement en amont de l'organisation du recrutement des candidats par les ED restent à préciser. FD interroge les autres établissements membres Normandie Université sur leur positionnement. Gilles Gasso indique au nom de l'INSA Rouen Normandie la volonté d'avoir une stratégie cohérente avec les universités notamment du fait de l'existence d'unités de recherche communes entre l'INSA et d'autres établissements universitaires normands. Sur le plan temporel, Gilles Gasso indique qu'il souhaiterait que celle-ci soit la même que les CD Région, pratiquement alignée sur les calendriers des années précédentes. Gilles Gasso rappelle par contre que la gestion de l'attribution des CD est votée en conseil scientifique de l'INSA et que les dates de ces réunions sont déjà fixées pour l'année, amenant à quelques aménagements temporels par rapport à un calendrier idéal.

Alexandra Merle (ED NH) manifeste son inquiétude sur les modalités des expertises envisagées (experts externes ? ED ?) et la sélection des dossiers (commission recherche ?) et pose la question de savoir si l'affichage préalable d'un sujet de doctorat est obligatoire ou non dans la démarche HSR4R. Aurélie Ménard (Directrice de la Direction de la Recherche et l'Innovation de l'UCN) précise que l'UCN n'est à ce jour pas labellisée HSR4R, mais que d'un point de vue administratif ce label européen impose qu'il y ait une publicité sur l'offre de poste, cette publicité pouvant avoir lieu en amont ou en aval d'un processus de pré-sélection par une ED. En attente d'un positionnement stratégique de l'établissement, Aurélie Ménard propose d'échanger avec la Direction des Ressources Humaines de l'UCN sur les possibilités dans le cas de la proposition par l'ED d'un sujet de doctorat défini par le candidat, situation qui pourrait imposer une publicité « sous réserve d'obtention du financement ». Aurélie Ménard rappelle à cet égard que le calendrier est extrêmement contraint avec la nécessité d'organiser pour les CD Région, sur la même semaine du 27 mars, une réunion de la commission des finances, une réunion de la commission des formations et de la vie étudiante, une réunion de la commission recherche tout en laissant aux services le temps nécessaires à la saisie des dossiers sur la plateforme de la Région Normandie. Elodie Saillant-Maraghni (ED DN) relaie l'inquiétude des ED quant à la capacité de la commission recherche à gérer des dossiers dont les thématiques ne sont pas obligatoirement présentes dans cette commission. Elle rappelle également que les ED connaissent très bien les unités de recherche et les directions de thèse concernées et ont mis en place graduellement avec ces acteurs des process de sélection de doctorat assurant compétences, transparence et intégrité scientifique. Eric Leroy du Cardonnoy et Emmanuelle Annoot rassurent les membres du CED de la volonté des établissements de poursuivre les échanges avec les ED dans l'objectif de définir avec elles les meilleures modalités. Magalie Lecourtois (ED nBISE) pose la question de la suite à donner, en cas d'une modalité de sélection d'un sujet par l'établissement concerné puis d'une audition de recrutement par l'ED, à une candidature d'un étudiant ne répondant pas aux critères de qualité ou de motivation de

l'ED. Philippe Pareige évoque la notion de liste complémentaire qui pourrait ainsi profiter à un autre sujet de doctorat dans une autre unité de recherche ; le nombre de contrats doctoraux par ED n'est à ce jour pas déterminé et devra répondre à une notion de taux de pression minimal. Michaël Aubert (ED nBISE) fait appel aux établissements pour définir plus précisément le périmètre auquel serait lié le taux de pression (domaine disciplinaire ? ED ? unité de recherche ?). Il s'inquiète également de l'appel à des expertises externes à l'établissement ou à l'ED pour des sujets de doctorat potentiellement très innovants qui auraient intérêt à ne pas être divulgués à l'extérieur. Alain Rincé (ED nBISE) rappelle l'importance de gérer en parallèle la notion d'éligibilité et l'expertise scientifique à l'instar des modalités de gestion des CD Région et de la nécessité d'un taux de pression suffisamment important dans les étapes initiales du process compte-tenu de la déperdition des sujets et candidats (sujets à la fois déposés sur les appels CD Région, CD Etablissement, CD Fondations... ; recrutement de candidats dans d'autres établissements ; etc...). Bruno Zanuttini (ED MIIS) mentionne son opposition à l'expertise de tous les projets de doctorat sur la base du décalage du calendrier et d'une quantité de travail plus qu'importante. Si les expertises externes des dossiers de demandes de CD ne sont pas nouvelles, Alain Rincé rappelle que seuls les sujets des CD Région étaient soumis à des experts externes laissant la possibilité d'une stratégie de demande de CD Etablissement pour les unités qui souhaitaient ne pas divulguer leurs projets. Elodie Saillant-Maraghni et Alexandra Merle soulignent que pour les CD Région, l'expertise dépendait de chaque pôle et que, pour le pôle SHS, il y avait une confiance réciproque qui permettait d'avoir une position équilibrée entre politique de pôle et politique d'ED. FD note que cette position a l'avantage de répondre aux attentes croisées de l'évaluation hcères décrite au point d'avant. Plus généralement, les ED ont mis en place des procédures adaptées à leurs spécificités disciplinaires et organisationnelles (notamment en lien avec un nombre d'unités de recherche affiliées à chaque ED très différent). Denis Lebrun (ED PSIME) demande à ce que les ED soient bien mises en copie des appels à projet diffusés aux unités de recherche pour les CD Etablissement, les ED n'ayant pas reçu, au moins sur le site de Rouen, l'appel pour les CD Région.

Compte-tenu du calendrier de plus en plus contraint, FD demande à ce que les échanges entre les établissements et les ED puissent avancer rapidement, sachant que de nombreux points pratiques sont également à aborder, citant par exemple la position à avoir si un même projet de doctorat était déposé auprès de plusieurs établissements part une même équipe de direction multi-site. Il est rappelé par Alexandra Merle que dans ce débat, le terme « les ED » a souvent été utilisé alors qu'il s'agit le plus souvent de l'ensemble de la communauté impliquée dans la formation doctorale incluant les unités de recherche. FD propose d'organiser une réunion d'échange avec les vice-présidence et direction recherche des établissements concernées.

Faute de nouvelles interventions, il est mis fin à la réunion du CED à 13h. Un sondage Evento sera proposé pour fixer la prochaine réunion du CED entre le 1<sup>er</sup> et le 10 mars 2023.

# ANNEXE